

**DOSSIER
DE PRESSE**

Coop Logis et la commune de Marcillé-la-ville s'engagent pour l'accèsion à la propriété

27 février 2024



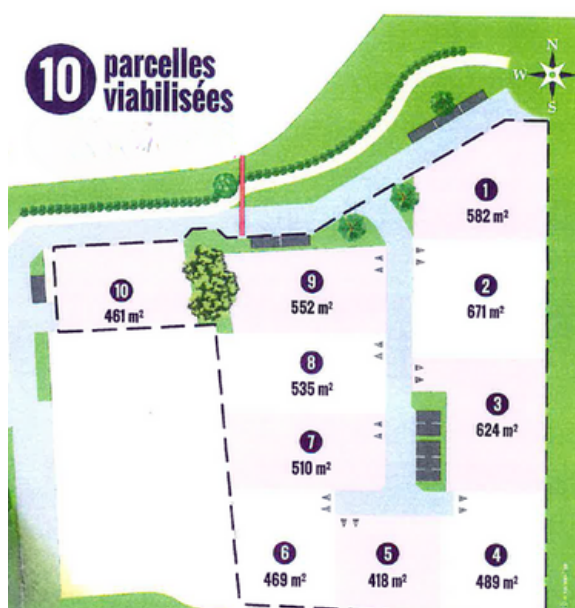
Le mardi 27 février, Monsieur le Maire, représentant la commune de Marcillé-la-ville et Monsieur Rollet, représentant Coop Logis, ont signé une convention de partenariat pour permettre l'accèsion à la propriété du plus grand nombre sur le territoire mayennais.

Ce partenariat vise à promouvoir les parcelles disponibles sur le lotissement communal de Marcillé-la-ville « Les orchidées 2 » et à faire bénéficier les futurs acquéreurs du dispositif de location accession.

Le dispositif de location-accession :

Il permet de devenir propriétaire d'un logement neuf progressivement et en toute sécurité.

Sur conditions de ressources, les ménages accèdent à la propriété en 2 étapes : une phase de location d'une durée maximum de 2 ans, suivie de la levée d'option d'achat par le futur propriétaire.



10 lots sont disponibles sur la tranche 2 (prix de 40€TTC/m²) avec des terrains compris entre 461 et 671 m². Il reste également 3 lots de grandes tailles disponibles sur la tranche 1.

Le logement devient nécessairement la résidence principale de l'acheteur qui bénéficie d'avantages fiscaux, dont l'exonération de la taxe foncière pendant 15 ans et l'application de la TVA à taux réduit (5,5%) et également de garanties en cas d'accident de la vie.

Les futurs clients sont libres de choisir leur plan. Coop Logis travaille avec des entreprises implantées localement.



De gauche à droite : Serge Blin, Adjoint au Maire, Guy Beaujard, Maire de Marcillé-la-ville et Jean-François Rollet , Directeur du Développement et de la Construction chez Coop Logis.

Coop Logis est une coopérative d'HLM, société du Groupe Action Logement et filiale de La Nantaise d'Habitations. Depuis sa création en 1964, Coop Logis a construit plus de 6 000 logements en Mayenne et en Loire-Atlantique.

Elle accompagne les collectivités locales au travers de ses métiers d'aménageur, de constructeur et de promoteur coopératif.

Elle favorise la mixité grâce à la réalisation à la fois, de logements en accession à la propriété sécurisée à prix abordable et de logements locatifs pour le compte de bailleurs sociaux.

Contact presse

Pauline de Ferron - Responsable communication

02 43 49 49 25 / 06 45 36 74 78 - pauline.deferron@cooplogis.fr